



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain :

- **QUE** le Règlement n° 2024-11-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2019-01-03 sur la gestion contractuelle » sera adopté à la séance ordinaire des membres du conseil qui sera tenue le 2 décembre 2024 à 19h00;
- **QU'**il a pour objet de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par la loi;
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Web de la Municipalité et au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture;
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prospère-de-Champlain, ce 5 novembre 2024.

Signé : Sandra Turcotte

---

Sandra Turcotte,  
Directrice générale et greffière-trésorière